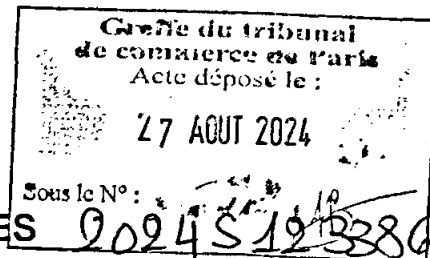


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/08/2024 - 123386 - 2017 B 22404 - 832 404 990 - A&M Batiment & Rénovation

AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022

L'an 2022,

Le 20 juin,

À 15h30,

Les associés de la Société AM BATIMENT ET RENOVATION, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, divisé en 250 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 118 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur ADEL EL SAID KHISHAH, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,

A E

A K

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A G

A K

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -3 610 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 610 euros
Report à nouveau antérieur :	7 807 euros
Solde	4 197 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 4 197 euros	4 197 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

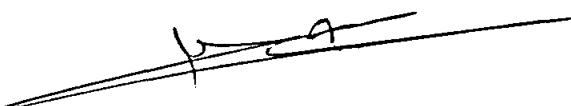
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant

ADEL EL SAID KHISHAH

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY



AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -3 610 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 610 euros
Report à nouveau antérieur :	7 807 euros
Solde	4 197 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 4 197 euros	4 197 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

A S

AmRe

AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -3 610 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 610 euros
Report à nouveau antérieur :	7 807 euros
Solde	4 197 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 4 197 euros	4 197 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



AM BATIMENT ET RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS**

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

1A 8

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 185 882 euros contre 110 552 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -35 000 euros contre 27 000 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 47 433 euros contre 51 046 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 82 825 euros contre 53 451 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 667 euros contre 453 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 16 259 euros contre 18 961 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 6 256 euros contre 8 491 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 1 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 667 euros contre 667 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 154 107 euros contre 133 069 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3 225 euros contre 4 483 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à -3 225 euros contre 4 483 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -385 euros contre -1 906 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 222 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par une perte de -3 610 euros contre un bénéfice de 2 355 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 115 223 euros contre 77 231 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -3 610 euros.

AS

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 610 euros
Report à nouveau antérieur :	7 807 euros
Solde	4 197 euros
Au compte « report à nouveau »	4 197 euros
S'élevant ainsi à 4 197 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 947 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PARIS,
Le 20 juin 2022.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant



AM BATIMENT ET RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS**

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN
2022**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS,
Le 20 juin 2022.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
AM BATIMENT ET RENOVATION				118 QUAI DE JEMMAPES	
SIRET 8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8				75010 PARIS	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	3 225
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒	NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
INTEGRAL GESTION 28 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70		Aut. péc. Confiance à Houdier Tél: 01 53 35 87 70	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 30/04/22
			Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:
			Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)			

**N° 2065 bis
2022**

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSÉ DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		AM BATIMENT ET RENOVATION										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		118 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS											
Numéro SIRET *		8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
						Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles												
	Fonds commercial *	010		012									
	Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *	028	4 000	030	2 593	1 407	2 074						
	Immobilisations financières * (1)	040		042									
Total I (5)		044	4 000	048	2 593	1 407	2 074						
STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *	050		052			35 000						
	Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	110 256	070	110 256	32 646						
		Autres * (3)	072	3 157	074	3 157	6 477						
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082	15								
	Disponibilités	084	387	086	387	674							
	Charges constatées d'avance *	092		094		360							
	Total II	096	113 815	098	113 815	75 157							
	Total général (I+II)	110	117 815	112	2 593	115 223	77 231						
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500	2 500									
	Ecart de réévaluation	124											
	Réserve légale	126	250	250									
	Réserves réglementées *	130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132									
	Report à nouveau	134	7 807	5 453									
	Résultat de l'exercice	136	(3 610)	2 354									
	Provisions réglementées	140											
	Total I	142	6 947	10 557									
	Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 912										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 097	12 955									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 283	53 718									
	Produits constatés d'avance	174											
	Total III	176	108 275	66 673									
Total général (I + II + III)		180	115 223	77 231									
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15 000							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 1112 du Code de Commerce) A fin du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		AM BATIMENT ET RENOVATION										Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le			
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209													
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215													
		services *		217													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production immobilisée *			224													
	Subventions d'exploitation reçues			226													
	Autres produits			230													
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234													
	Variation de stock (marchandises) *			236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242												
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243												
	Rémunérations du personnel *			250													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252													
	Dotations aux amortissements *			254													
	Dotations aux provisions			256													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259													
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)				264													
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280													
	Produits exceptionnels			290													
	Charges financières			294													
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347													
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
	Impôts sur les bénéfices *			306													
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310												
B - RÉSULTAT FISCAL				312													
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318													
	Provisions non déductibles *			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997													
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		987												
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		989													
Divers, dont ZFA NG (44 quinquies)		345		344													
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352													
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370													

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		385
Total des réintégrations diverses	330	385

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATIONNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	4 000	462		464		466	4 000	4 000
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	4 000	492		494		496	4 000	4 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	1 926	552	667	554		556	2 593
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570	1 926	572	667	574		576	2 593

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	3 225
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	3 225

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 176
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 393
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	185 882
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	185 882
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	52 296
Variation négative des stocks				145	35 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	76 521
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	163 818
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	22 064
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	22 064
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	185 882	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM BATIMENT ET RENOVATION

ADRESSE (voie) 118 QUAI DE JEMMAPES

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KHISHAH Prénom(s) ADEL EL SAID

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 280166 N° Département Commune GHRBIA Pays EG

Adresse : N° 28 Voie RUE STEPHENSON

Code postal 75018 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique EL SHAZLY Prénom(s) AMRO EZZAT HASSAN

Nom marital % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 300984 N° Département Commune EGYPT EGYPT Pays EG

Adresse : N° 118 Voie QUAI DE JEMMAPES

Code postal 75010 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM BATIMENT ET RENOVATION

ADRESSE (voie)

118 QUAI DE JEMMAPES

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.